

**Collège Boréal d'arts appliqués et
de technologie**

**Rapport de l'auditeur indépendant et
états financiers consolidés**

31 mars 2022

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

États financiers consolidés 31 mars 2022

Rapport de la direction

Rapport de l'auditeur indépendant

État consolidé de la situation financière 1-2

État consolidé de l'évolution des soldes de fonds 3

État consolidé des gains de réévaluation 4

État consolidé des résultats 5

État consolidé des flux de trésorerie 6

Notes complémentaires 7-27

Renseignements supplémentaires

Annexe 1 - Analyse des recettes 28-29

Annexe 2 - Analyse des dépenses liées à l'enseignement incluant les projets spéciaux 30

Annexe 3 - Analyse des dépenses liées à l'administration 31

Annexe 4 - Analyse des dépenses liées aux affaires des étudiantes et étudiants 32

Annexe 5 - Analyse des dépenses liées aux ressources matérielles 33

Annexe 6 - Analyse des dépenses supplémentaires 34

Annexe 7 - Analyse des dépenses liées aux entreprises auxiliaires 35

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie (le « Collège ») sont la responsabilité de la direction de ce dernier. Ils ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables Professionnels Agréés du Canada, comme précisé dans la note 2 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables Professionnels Agréés du Canada, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction. Les membres du conseil d'administration se réunissent avec la direction et l'auditeur externe pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toutes questions importantes touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Baker Tilly SNT s.r.l., auditeur externe indépendant nommé par le Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie. Le rapport de l'auditeur indépendant décrit les responsabilités de l'auditeur, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Collège auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.

Michel Doucet
Vice-président - Services corporatifs
Le 9 juin 2022



Sylvain Lamontagne
Directeur aux Ressources financières
Le 9 juin 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

**Au conseil d'administration du
Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie**

Baker Tilly SNT LLP / s.r.l.
1174 St. Jerome
Sudbury, ON, Canada P3A 2V9
T: +1 705.560.5592
F: +1 705.560.8832

Opinion

www.bakertilly.ca

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2022, et les états consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds, des gains de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie au 31 mars 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes canadiennes d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés (suite)

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés à l'égard de l'information financière des entités ou les activités économiques de l'entité afin d'exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous sommes uniquement responsables en matière de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly SNT s.r.l.

Sudbury, Ontario
Le 9 juin 2022

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS,
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2022



	2022					2021
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation (note 5)	Fonds de bourses	Total
Actif						
Actif à court terme						
Encaisse	11 757 979 \$	6 862 160 \$	144 467 \$	- \$	175 135 \$	18 939 741 \$
Débiteurs (note 3)	17 370 022	-	-	-	6 313	17 376 335
Frais payés d'avance	1 604 902	-	-	-	-	1 604 902
Versement à court terme sur le débiteur à long terme	282 000	-	-	-	-	282 000
Virements interfonds	187 011	-	-	-	(187 011)	-
	<u>31 201 914</u>	<u>6 862 160</u>	<u>144 467</u>	<u>-</u>	<u>(5 563)</u>	<u>38 202 978</u>
Placements (note 4)	-	481 465	-	8 843 727	3 227 275	12 552 467
Immobilisations (note 6)	-	81 910 656	-	-	-	81 910 656
Débiteur à long terme (note 7)	3 744 395	-	-	-	-	3 744 395
Frais reportés - Campus du Nipissing	37 908	-	-	-	-	37 908
	<u>34 984 217 \$</u>	<u>89 254 281 \$</u>	<u>144 467 \$</u>	<u>8 843 727 \$</u>	<u>3 221 712 \$</u>	<u>136 448 404 \$</u>
Passif et soldes de fonds						
Passif à court terme						
Créditeurs et frais courus (note 9)	19 137 104 \$	- \$	- \$	- \$	9 300 \$	19 146 404 \$
Versements à court terme sur la dette à long terme	-	460 000	-	-	-	460 000
	<u>19 137 104</u>	<u>460 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>9 300</u>	<u>19 606 404</u>
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (note 16)	1 848 896	-	-	-	-	1 848 896
Apports reportés (note 10)						
Dépenses des périodes subséquentes	3 302 784	62 171	144 467	-	2 585 109	6 094 531
Immobilisations	-	60 647 977	-	-	-	60 647 977
	<u>3 302 784</u>	<u>60 710 148</u>	<u>144 467</u>	<u>-</u>	<u>2 585 109</u>	<u>66 742 508</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé de la situation financière (suite)

Au 31 mars 2022




	2022					2021	
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation (note 5)	Fonds de bourses	Total	
Dette à long terme (note 11)	-	8 097 137	-	-	-	8 097 137	8 559 792
Soldes de fonds							
Non grevés d'affectations							
Exploitation	15 609 887	472 739	-	-	4 801	16 087 427	15 275 577
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	(1 848 895)	-	-	-	-	(1 848 895)	(1 740 332)
Indemnités de vacances	(3 065 559)	-	-	-	-	(3 065 559)	(2 921 283)
	10 695 433	472 739	-	-	4 801	11 172 973	10 613 962
Investis en immobilisations	-	12 705 532	-	-	-	12 705 532	12 911 069
Affectations d'origine interne (note 12)	-	6 800 000	-	-	-	6 800 000	6 800 000
Fonds de dotation (note 13)	-	-	-	8 843 727	-	8 843 727	8 843 727
	10 695 433	19 978 271	-	8 843 727	4 801	39 522 232	39 168 758
Gains de réévaluation cumulés	-	8 725	-	-	622 502	631 227	979 203
	10 695 433	19 986 996	-	8 843 727	627 303	40 153 459	40 147 961
	<u>34 984 217</u> \$	<u>89 254 281</u> \$	<u>144 467</u> \$	<u>8 843 727</u> \$	<u>3 221 712</u> \$	<u>136 448 404</u> \$	<u>133 610 455</u> \$

Éventualité (note 14)

Engagements (note 15)

Au nom du conseil :


 _____ Président du conseil d'administration


 _____ Président du Collège

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie
État consolidé de l'évolution des soldes de fonds
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022



	2022					2021	
	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds de stabilisation</u>	<u>Fonds de dotation (note 5)</u>	<u>Fonds de bourses</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Solde d'ouverture	10 169 933 \$	20 150 297 \$	- \$	8 843 727 \$	4 801 \$	39 168 758 \$	38 762 404 \$
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	967 155	(613 681)	-	-	-	353 474	406 354
Remboursement de la dette à long terme	<u>(441 655)</u>	<u>441 655</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde de clôture	<u><u>10 695 433</u></u> \$	<u><u>19 978 271</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>8 843 727</u></u> \$	<u><u>4 801</u></u> \$	<u><u>39 522 232</u></u> \$	<u><u>39 168 758</u></u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé des gains de réévaluation

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022



	2022					2021	
	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds de stabilisation</u>	<u>Fonds de dotation</u> (note 5)	<u>Fonds de bourses</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	<u>-</u> \$	<u>22 419</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>956 784</u> \$	<u>979 203</u> \$	<u>249 843</u> \$
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les placements	-	(13 694)	-	-	(494 881)	(508 575)	1 169 544
Montants reclassés dans l'état consolidé des résultats :							
Pertes réalisées (gains réalisés) sur les placements	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>160 599</u>	<u>160 599</u>	<u>(440 184)</u>
Gains nets (pertes nettes) de réévaluation de l'exercice	<u>-</u>	<u>(13 694)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(334 282)</u>	<u>(347 976)</u>	<u>729 360</u>
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	<u>-</u> \$	<u>8 725</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>622 502</u> \$	<u>631 227</u> \$	<u>979 203</u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022



	2022					2021
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation (note 5)	Fonds de bourses	Total
Revenus (voir annexe 1)						
Subventions	68 329 306 \$	- \$	- \$	- \$	33 000 \$	68 362 306 \$
Droits de scolarité	8 305 314	-	-	-	-	8 305 314
Contrats de formation	516 179	-	-	-	-	516 179
Recettes auxiliaires	3 541 925	61 026	1 264	-	467 313	4 071 528
Amortissement des apports reportés - immobilisations	-	3 618 950	-	-	-	3 618 950
	<u>80 692 724</u>	<u>3 679 976</u>	<u>1 264</u>	<u>-</u>	<u>500 313</u>	<u>84 874 277</u>
Dépenses (voir annexes 2 à 7)						
Enseignement	48 079 130	886 764	-	-	-	48 965 894
Administration	12 908 956	227 349	1 264	-	-	13 137 569
Affaires des étudiantes et étudiants	6 678 330	1 368	-	-	500 313	7 180 011
Ressources matérielles	8 071 834	2 923 532	-	-	-	10 995 366
Supplémentaires	2 362 468	-	-	-	-	2 362 468
Entreprises auxiliaires	1 624 851	254 644	-	-	-	1 879 495
	<u>79 725 569</u>	<u>4 293 657</u>	<u>1 264</u>	<u>-</u>	<u>500 313</u>	<u>84 520 803</u>
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	967 155	(613 681)	-	-	-	353 474
Affectations d'origine interne (note 12)	-	-	-	-	-	(400 000)
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus), net des affectations d'origine interne	<u>967 155 \$</u>	<u>(613 681) \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>353 474 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022



	Fonds d'exploitation, d'immobilisations, de stabilisation, de dotation et de bourses	
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Encaisse provenant des (absorbée par)		
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	353 474 \$	406 354 \$
Amortissement des apports reportés - immobilisations	(3 618 950)	(3 931 707)
Amortissement des immobilisations	4 266 132	4 746 440
Amortissement des frais reportés	<u>25 250</u>	<u>25 250</u>
	1 025 906	1 246 337
Évolution des éléments hors caisse		
Débiteurs	(13 484 772)	661 726
Frais payés d'avance	(257 787)	96 505
Créditeurs et frais courus	3 449 636	1 326 057
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	108 564	(296 167)
Apports reportés - dépenses des périodes subséquentes	<u>(1 359 260)</u>	<u>1 600 644</u>
	(10 517 713)	4 635 102
Activités d'investissement		
Augmentation des placements	(438 034)	(852 673)
Diminution du débiteur à long terme	<u>269 789</u>	<u>256 266</u>
	(168 245)	(596 407)
Activités d'investissement en immobilisations		
Achats d'immobilisations		
- bâtiments	(1 283 149)	(1 050 466)
- matériel	(3 213 002)	(845 767)
- améliorations locatives	<u>(197 964)</u>	<u>(323 496)</u>
	(4 694 115)	(2 219 729)
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(441 655)	(419 758)
Augmentation des apports reportés - immobilisations	<u>4 694 115</u>	<u>2 219 729</u>
	4 252 460	1 799 971
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(11 127 613)	3 618 937
Encaisse au début de l'exercice	<u>30 067 354</u>	<u>26 448 417</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u><u>18 939 741</u></u> \$	<u><u>30 067 354</u></u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

1. Généralités

Le Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie (le « Collège ») a été constitué le 19 octobre 1993 en vertu de la Loi sur le Ministère des Collèges et Universités. Le Collège est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Mission

Le Collège Boréal offre des formations et des services de qualité à une clientèle diversifiée. Au cœur des collectivités qu'il dessert, il exerce un leadership pour favoriser l'épanouissement et le développement durable des communautés francophones de l'Ontario.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public (NCCSP pour OSBLSP) et tiennent compte des principales méthodes comptables.

Principe de consolidation

Les états financiers consolidés présentent l'actif, le passif, les revenus et les dépenses du Collège et de la Fondation du Collège Boréal.

La Fondation du Collège Boréal est une corporation sans but lucratif et sans capital-actions constituée selon les lois de la Province de l'Ontario et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

La Fondation du Collège Boréal est un organisme qui reçoit, maintient et administre plusieurs fonds, en espèce ou en propriété et en biens quelconques tant immobiliers que mobiliers ainsi que tout revenu et accroissement s'y rapportant et d'en distribuer une partie ou la totalité à des fins éducationnelles ou à titre de charité tenant compte en particulier du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie.

Comptabilité par fonds

Le Collège applique la méthode de comptabilité par fonds.

Le fonds d'exploitation représente les revenus et les dépenses afférents à la prestation de services et à l'administration.

Le fonds d'immobilisations représente la disponibilité et l'utilisation des ressources destinées à des fins d'investissement en immobilisations. À même ses contributions générales, le Collège comptabilise dans le fonds d'immobilisations un montant égal aux achats d'immobilisations financés directement par le Collège plus le montant requis pour le service de toute dette afférente aux immobilisations.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilité par fonds (suite)

Le fonds de stabilisation représente l'accumulation de la contribution annuelle de 50 \$ par employée ou employé à temps plein (jusqu'à un maximum de 500 \$ par employée ou employé à temps plein) qui était membre de l'unité de négociation au Collège au 1^{er} août de chaque année, selon les ententes collectives du personnel scolaire et de soutien que le Collège doit verser.

Le fonds de dotation comprend le fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario (FFIEEO), la fiducie d'aide aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (FAEEO) et autres contributions. Ce fonds présente les actifs afférents aux dons admissibles reçus des particuliers et sociétés et des contributions du gouvernement de l'Ontario.

Le fonds de bourses présente l'actif, le passif, les revenus et les dépenses afférents aux activités de collecte de fonds qui ne sont pas attribuables au fonds de dotation. De plus, les revenus de placements tirés des ressources du fonds de dotation et les dépenses connexes sont présentés dans le fonds de bourses.

Constatation des apports

Le Collège applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les subventions liées à des exercices subséquents sont reportées et seront comptabilisées dans la période durant laquelle l'activité aura lieu. Les subventions approuvées mais non reçues sont incluses dans le solde des débiteurs.

Les droits de scolarité chevauchant l'exercice financier sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les contrats de formation et les recettes auxiliaires sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés afférents aux immobilisations sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux correspondants aux immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des apports (suite)

Les dons ou contributions externes reçus à titre de dotation et dont les montants doivent être maintenus en permanence sont comptabilisés directement comme une augmentation au solde de fonds du Fonds de dotation.

Les promesses de dons ne sont pas comptabilisées mais reconnues comme revenus dans l'année où les dons sont reçus.

Dons en nature

Les dons en nature reçus au cours de l'exercice ne sont pas comptabilisés.

Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Le Collège offre des prestations déterminées au titre des avantages de retraite et postérieurs à l'emploi et des congés rémunérés à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les avantages de retraite, d'assurance vie et d'assurance-maladie, congés de maladie - droits acquis, congés de maladie - sans droits acquis et congés parentaux. Le Collège a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces avantages.

- i) Les coûts des avantages postérieurs à l'emploi sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité et les taux d'actualisation.
- ii) Les coûts du régime de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- iii) Les coûts des avantages au titre des congés de maladie, droits acquis et sans droits acquis sont déterminés selon l'évaluation actuarielle selon les meilleures estimations de la direction de la progression des salaires, l'utilisation des droits par l'employé et les taux d'actualisation. Les ajustements découlant de la modification des hypothèses actuarielles et/ou expérience sont comptabilisés selon la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés.
- iv) Les coûts des avantages au titre des congés parentaux sont équivalents aux indemnités versées dans le cadre du régime de prestations supplémentaires de chômage prévues pour la durée du congé parental.
- v) Le taux d'actualisation utilisé pour la détermination du passif ci-dessus est égal au taux de rendement moyen des obligations du gouvernement de l'Ontario.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au prix coûtant. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative comme suit :

Chemins et terrains de stationnement	25 ans
Amélioration du terrain	25 ans
Améliorations locatives	5 ans et 7 ans
Bâtiments	40 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	1 an
Matériel de bureau	5 ans
Matériel audiovisuel	3 ans
Matériel d'enseignement	8 ans

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers consolidés

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux NCCSP pour OSBLSP, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et dépenses au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations significatives incluent la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations et l'amortissement lié et l'estimation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés. Toutes les estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés à l'état consolidé des résultats, le cas échéant, dans l'exercice où ils sont connus.

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a qualifié le coronavirus COVID-19 une pandémie. Cette pandémie et les mesures introduites par les divers paliers du gouvernement afin de limiter la propagation du virus, tels que les restrictions de voyage, la fermeture des opérations municipales et privées non-essentiels, l'imposition de quarantaines et des mesures de distanciation sociale ont négativement affecté la main d'œuvre, les clients, les économies et les marchés financiers globaux, potentiellement occasionnant un ralentissement économique. Ceci a perturbé le fonctionnement normal de plusieurs entités. Cette pandémie pourrait avoir un effet défavorable sur la performance financière du Collège. L'incidence de cette pandémie et les mesures de confinement sur les opérations du Collège ne peut faire l'objet d'une estimation fiable à l'heure actuelle.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Collège évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Le Collège évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des titres de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. La variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état consolidé des gains de réévaluation.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et du débiteur à long terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus et de la dette à long terme.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction du Collège liés aux instruments financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice où ils sont engagés. La valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur est ajustée pour les coûts de transaction directement attribuables à la création, l'émission et la prise en charge de ces instruments.

3. Débiteurs

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Comptes clients, étudiants et autres	4 703 321 \$	3 794 429 \$
Moins : Provision pour créances douteuses	<u>654 890</u>	<u>599 543</u>
	4 048 431	3 194 886
Ministère des Collèges et Universités	12 807 763	138 000
Taxe de vente harmonisée	<u>520 141</u>	<u>558 677</u>
	<u><u>17 376 335</u></u> \$	<u><u>3 891 563</u></u> \$

4. Placements

	2022		2021	
	<u>Coût</u>	<u>Juste valeur</u>	<u>Coût</u>	<u>Juste valeur</u>
Encaisse	1 392 235 \$	1 392 235 \$	1 273 995 \$	1 273 995 \$
Obligations corporatives	3 600 623	3 464 259	3 776 209	3 860 347
Actions canadiennes	1 513 818	1 942 361	1 664 526	1 881 410
Actions américaines	572 846	897 206	618 474	939 818
Actions étrangères	759 553	928 080	606 559	945 090
Placements alternatifs	<u>437 144</u>	<u>472 121</u>	<u>399 729</u>	<u>411 964</u>
	8 276 219	9 096 262	8 339 492	9 312 624
Obligations gouvernementales canadiennes, taux variant de 0,25 % à 3,25 %, échéant à différentes dates jusqu'en septembre 2029	<u>3 645 021</u>	<u>3 456 205</u>	<u>3 143 713</u>	<u>3 149 784</u>
	<u>11 921 240 \$</u>	<u>12 552 467 \$</u>	<u>11 483 205 \$</u>	<u>12 462 408 \$</u>

Risque lié aux placements

Le risque lié aux placements provient des variations dans les taux d'intérêts et leur degré de volatilité. On trouve aussi des risques qui proviennent du danger éventuel qu'une des parties engagées par rapport à un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations. Le risque de change découle des fonds d'actions étrangères et américaines détenues par le Collège.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Risque de concentration

Il y a concentration du risque lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres similaires. Le Collège a diversifié ses placements. Les placements du Collège comprennent de l'encaisse, des obligations corporatives, des actions canadiennes, des actions américaines, des actions étrangères, des placements alternatifs et des obligations gouvernementales canadiennes. De plus, le Collège utilise les services d'un courtier en placements pour l'aider à gérer ses placements et assurer une diversification de son portefeuille.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2022



5. Fonds de dotation

	2022				2021
	<u>FFIEEO Phase I</u>	<u>FFIEEO Phase II</u>	<u>FAEEO</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>
État de la situation financière					
Actif					
Placements	<u>5 294 942</u> \$	<u>593 622</u> \$	<u>2 880 163</u> \$	<u>75 000</u> \$	<u>8 843 727</u> \$
Soldes de fonds					
Affectations d'origine externe	<u>5 294 942</u> \$	<u>593 622</u> \$	<u>2 880 163</u> \$	<u>75 000</u> \$	<u>8 843 727</u> \$

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2022



5. Fonds de dotation (suite)

	2022					2021
	FFIEEO Phase I	FFIEEO Phase II	FAEEO	Autres	Total	Total
État des résultats et l'évolution des soldes de fonds						
Revenus	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Dépenses	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	-	-	-	-	-	-
Soldes de fonds au début de l'exercice	<u>5 294 942</u>	<u>593 622</u>	<u>2 880 163</u>	<u>75 000</u>	<u>8 843 727</u>	<u>8 843 727</u>
Soldes de fonds à la fin de l'exercice	<u><u>5 294 942</u></u> \$	<u><u>593 622</u></u> \$	<u><u>2 880 163</u></u> \$	<u><u>75 000</u></u> \$	<u><u>8 843 727</u></u> \$	<u><u>8 843 727</u></u> \$

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2022



5. Fonds de dotation (suite)

	2022				2021	
	FFIEEO Phase I	FFIEEO Phase II	FAEEO	Autres	Total	
État de l'évolution des soldes de fonds utilisables pour l'attribution de bourses						
Solde d'ouverture	1 324 618 \$	86 754 \$	398 415 \$	12 562 \$	1 822 349 \$	1 397 599 \$
Revenus de placements, net des dépenses de placements et frais administratifs	164 250	18 414	89 343	2 665	274 672	602 480
Bourses attribuées - Phase I (nombre total 143) (2021 - 298)	(113 605)	-	-	-	(113 605)	(107 321)
Bourses attribuées - Phase II (nombre total 16) (2021 - 33)	-	(12 736)	-	-	(12 736)	(12 032)
Bourses attribuées - Phase III (nombre total 78) (2021 - 162)	-	-	(61 795)	-	(61 795)	(58 377)
Solde de clôture	<u>1 375 263 \$</u>	<u>92 432 \$</u>	<u>425 963 \$</u>	<u>15 227 \$</u>	<u>1 908 885 \$</u>	<u>1 822 349 \$</u>

6. Immobilisations

	2022			2021
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	5 463 102 \$	- \$	5 463 102 \$	5 463 102 \$
Chemins et terrains de stationnement	1 388 554	1 352 450	36 104	91 645
Amélioration du terrain	1 166 673	583 901	582 772	629 439
Améliorations locatives	10 314 255	9 707 254	607 001	624 721
Bâtiments	110 141 389	40 212 542	69 928 847	71 383 189
Matériel informatique	7 707 703	7 617 661	90 042	309 581
Logiciels	3 076 646	1 342 331	1 734 315	102 046
Matériel de bureau	4 529 811	4 272 670	257 141	335 323
Matériel audiovisuel	1 999 586	1 973 978	25 608	34 834
Matériel d'enseignement	18 745 328	15 559 604	3 185 724	2 508 793
	<u>164 533 047 \$</u>	<u>82 622 391 \$</u>	<u>81 910 656 \$</u>	<u>81 482 673 \$</u>

7. Débiteur à long terme

	2022	2021
Octroi à recevoir du Ministère des Collèges et Universités, en versements annuels de 547 000 \$, incluant intérêt calculé au taux de 5,33 %, échéant en 2032	4 026 395 \$	4 296 184 \$
Versement échéant au cours du prochain exercice	282 000	269 000
	<u>3 744 395 \$</u>	<u>4 027 184 \$</u>

8. Marge de crédit

Le Collège dispose d'une marge de crédit de 2 000 000 \$, avec intérêt au taux de base de la banque plus 0,5 % sans garantie. Au 31 mars 2022 et 2021, la marge de crédit n'était pas utilisée.

9. Crédoiteurs et frais courus

	2022	2021
Comptes fournisseurs et frais courus	12 917 819 \$	9 529 351 \$
Salaires, retenues sur salaires et avantages sociaux	3 307 302	3 246 133
Indemnités de vacances	2 921 283	2 921 283
	<u>19 146 404 \$</u>	<u>15 696 767 \$</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2022



10. Apports reportés

Dépenses des périodes subséquentes

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à des dépenses des périodes subséquentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2022					2021
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobili- sations	Fonds de stabilisation	Fonds de bourses - dotation	Fonds de bourses - autres	Total
Solde d'ouverture	4 869 720 \$	70 419 \$	142 841 \$	1 813 788 \$	557 023 \$	7 453 791 \$
Plus : Apports reçus durant l'exercice	2 148 874	17 900	2 890	441 660	248 971	2 860 295
Moins : Apports constatés comme revenus	<u>(3 715 810)</u>	<u>(26 148)</u>	<u>(1 264)</u>	<u>(352 685)</u>	<u>(123 648)</u>	<u>(4 219 555)</u>
Solde de clôture	<u>3 302 784 \$</u>	<u>62 171 \$</u>	<u>144 467 \$</u>	<u>1 902 763 \$</u>	<u>682 346 \$</u>	<u>7 453 791 \$</u>

10. Apports reportés (suite)

Immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent la portion non amortie des subventions reçues pour l'achat des immobilisations. Les variations survenues dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations sont les suivantes :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Solde d'ouverture	59 572 812 \$	61 284 790 \$
Plus : Apports reçus durant l'exercice	4 694 115	2 219 729
Moins : Apports amortis comme revenus de l'exercice	<u>(3 618 950)</u>	<u>(3 931 707)</u>
Solde de clôture	<u><u>60 647 977</u></u> \$	<u><u>59 572 812</u></u> \$

11. Dette à long terme

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Prêt à terme avec l'Office ontarien de financement, remboursable par versements mensuels de 44 513 \$, incluant les intérêts calculés au taux de 5,13 %, échéant le 2 janvier 2035	4 991 174 \$	5 261 704 \$
Prêt à terme avec l'Office ontarien de financement, remboursable par versements semi-annuels de 177 956 \$, incluant les intérêts calculés au taux de 5,094 %, échéant le 21 janvier 2036	<u>3 565 963</u>	<u>3 737 088</u>
	8 557 137	8 998 792
Portion échéante au cours du prochain exercice	<u>460 000</u>	<u>439 000</u>
	<u><u>8 097 137</u></u> \$	<u><u>8 559 792</u></u> \$

Les portions échéantes sur la dette à long terme au cours des prochains exercices sont les suivantes :

2023	463 000 \$
2024	487 000
2025	512 000
2026	539 000
2027	467 000
Exercices subséquents	<u>6 089 137</u>
	<u><u>8 557 137</u></u> \$

12. Soldes de fonds avec affectations d'origine interne

Exploitation

Les soldes de fonds avec affectations d'origine interne pour projets spéciaux ne peuvent pas être dépensés pour autres fins sans l'approbation du conseil d'administration.

Immobilisations

Les soldes de fonds avec affectation d'origine interne pour immobilisation ne peuvent pas être dépensés pour autres fins sans l'approbation du conseil d'administration. Le conseil d'administration n'a pas approuvé un virement interfonds en 2022 (2021 - 400 000 \$) entre les fonds non-grevés d'affectation et les fonds avec affectation d'origine interne. Le solde accumulé en fin d'exercice est de 6 800 000 \$ soit 4 500 000 \$ pour le campus de Toronto et 2 300 000 \$ pour le projet du Centre de bien-être à Sudbury.

13. Fonds de dotation

Le fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario (FFIEEO) et la fiducie d'aide aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (FAEEO) représentent des programmes du gouvernement de l'Ontario qui encouragent les particuliers et les sociétés à verser des fonds à l'intention des étudiantes et des étudiants des collèges et universités.

Le gouvernement de l'Ontario a versé un montant égal aux dons admissibles reçus au titre du FFIEEO et du FAEEO.

Le fonds fiduciaire autre représente des fonds reçus à titre de dotation d'un donateur et dont le montant doit être maintenu en permanence.

Ce fonds doit être administré comme un fonds de dotation. Seulement les revenus de placement découlant du fonds de dotation peuvent servir à aider les personnes qui répondent aux conditions d'admission dans un collège ou une université, mais qui ne peuvent poursuivre leurs études pour des raisons financières.

14. Éventualité

Subventions

Le Collège reçoit des subventions et contributions de divers bailleurs de fonds. Conformément aux accords pertinents, si le Collège n'atteint pas les objectifs établis, les bailleurs de fonds pourraient demander des remboursements. S'il y avait obligation d'acquitter un montant, le remboursement qui en résulterait serait imputé aux résultats de l'exercice lorsque le montant deviendrait redevable.

15. Engagements**Contrats de location**

En date du 31 mars 2022, le Collège a des engagements liés à des contrats de location d'immeubles et de matériel. Les engagements annuels pour les cinq prochains exercices sont approximativement les suivants :

	<u>Immeubles</u>	<u>Matériel</u>	<u>Total</u>
2023	6 672 538 \$	27 695 \$	6 700 233 \$
2024	8 521 847	-	8 521 847
2025	8 111 986	-	8 111 986
2026	6 687 554	-	6 687 554
2027	6 153 825	-	6 153 825
Par la suite	<u>98 709 359</u>	<u>-</u>	<u>98 709 359</u>
	<u>134 857 109 \$</u>	<u>27 695 \$</u>	<u>134 884 804 \$</u>

16. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les tableaux suivants présentent les composantes des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés du Collège et les dépenses connexes.

	2022				2021	
	Avantages postérieurs à l'emploi	Congés de maladie - sans droits acquis	Congés de maladie - droits acquis	Congés parentaux	Total du passif	Total du passif
Passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés						
Obligations découlant des avantages sociaux futurs des employés cumulés	498 000 \$	1 041 000 \$	21 000 \$	207 896 \$	1 767 896 \$	1 764 332 \$
Valeur de l'actif	(137 000)	-	-	-	(137 000)	(117 000)
Gains actuariels non amortis	14 000	196 000	8 000	-	218 000	93 000
Passif total	375 000 \$	1 237 000 \$	29 000 \$	207 896 \$	1 848 896 \$	1 740 332 \$
	2022				2021	
Charges (recouvrements) des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	Avantages postérieurs à l'emploi	Congés de maladie - sans droits acquis	Congés de maladie - droits acquis	Congés parentaux	Charges totales	Charges totales
Charges (recouvrements) au titre des avantages au cours de l'exercice	(8 000) \$	94 000 \$	1 000 \$	141 563 \$	228 563 \$	(169 167) \$
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	1 000	20 000	-	-	21 000	21 000
Gains actuariels amortis	(4 000)	-	(1 000)	-	(5 000)	(4 000)
Charges totales (recouvrements totaux)	(11 000) \$	114 000 \$	- \$	141 563 \$	244 563 \$	(152 167) \$

16. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Les montants ci-dessus excluent les cotisations de prestations de retraite au Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie, un régime multi-employeurs, décrit ci-après.

Avantages de retraite

Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie

La majorité des employés du Collège sont membres du Régime de retraite à prestations déterminées des Collèges d'arts appliqués et de technologie. Ce régime est un régime de retraite multi-employeurs et en conséquence, les cotisations du Collège sont comptabilisées comme si le régime était un régime à cotisations déterminées avec les cotisations du Collège passées en charges dans l'exercice qu'elles sont dues. Aucune obligation non capitalisée ne sera payée directement par le Ministère des Collèges et Universités. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2022, le Collège a cotisé 6 990 946 \$ (2021 - 7 838 240 \$) au régime. La dépense associée au Régime de retraite est de 3 634 524 \$ et 41 855 \$ (2021 - 3 426 424 \$ et 73 559 \$) à l'accord de compensation enregistré.

L'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée le 1^{er} janvier 2022 avec les autorités de réglementation des régimes de retraite démontre un surplus actuariel de 3 300 000 000 \$.

Avantages postérieurs à l'emploi

Le Collège continue d'offrir à certains groupes d'employés des avantages au titre de l'assurance vie, de l'assurance dentaire et des soins de santé après leur retraite. Le Collège constate la valeur des avantages lorsqu'ils sont acquis par les salariés. Les avantages à payer correspondants ont été déterminés par une étude de l'évaluation actuarielle commandée par le Conseil des employeurs des collèges.

Les hypothèses significatives utilisées pour les évaluations actuarielles sont les suivantes :

a) Taux d'actualisation

La valeur actualisée au 31 mars 2022 des avantages futurs a été déterminée à l'aide d'un taux d'actualisation de 2,90 % (2021 - 1,70 %).

b) Coûts des médicaments

Le coût des médicaments est réputé d'augmenter à un taux de 7,60 % pour 2022 (2021 - 7,79 %) et de baisser au prorata par la suite à un taux ultime de 4,00 % en 2040 pour l'exercice 2022 (2021 - 4,00 %).

16. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

c) Hôpital et autres coûts médicaux

Les frais hospitaliers et autres coûts médicaux sont réputés d'augmenter à un taux annuel de 4,00 % en 2022 (2021 - 4,00 %). Les primes d'assurance-maladie sont réputées d'augmenter à 6,29 % par année en 2022 (2021 - 6,42 %) et de baisser au prorata par la suite à un taux ultime de 4,00 % en 2040 pour l'exercice 2022 (2021 - 4,00 %).

d) Soins dentaires

Le coût des soins dentaires est réputé d'augmenter à un taux de 4,00 % par année en 2022 (2021 - 4,00 %). Les primes pour soins dentaires sont réputées d'augmenter à un taux de 4,00 % par année en 2022 (2021 - 4,00 %).

Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Collège est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assure toutes les réclamations faites par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Un passif au titre des prestations liées à ce régime est inclus dans les états financiers consolidés du Collège.

Congés rémunérés

a) Congés de maladie - sans droits acquis

Annuellement, le Collège alloue à certains groupes d'employés un nombre spécifique de jours qui peuvent être utilisés comme congés rémunérés en cas de maladie ou de blessure. Ces jours ne s'acquiescent pas et sont disponibles immédiatement. Les employés peuvent accumuler annuellement leur attribution inutilisée, jusqu'au maximum alloué selon leur contrat de travail. Les journées cumulées peuvent être utilisées ultérieurement si la durée de la maladie ou la blessure de l'employé dépasse l'attribution de jours de l'exercice courant. Les congés de maladie sont payés au salaire en vigueur lorsqu'ils sont utilisés. Les avantages à payer correspondants ont été déterminés par une étude de l'évaluation actuarielle commandée par le Conseil des employeurs des collèges.

16. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Congés rémunérés (suite)

b) Congés de maladie - droits acquis

Le Collège a provisionné pour des congés de maladie rémunérés - droits acquis au cours de l'exercice. Les employés éligibles, après 10 années de service, peuvent recevoir à la résiliation ou à la retraite un montant équivalent à 50 % de leur crédit cumulé de congés de maladie jusqu'à un maximum de six mois de salaire. Le régime d'accumuler des crédits de congés de maladie n'est pas disponible aux employés embauchés après le 31 mars 1991. Les avantages à payer correspondants ont été déterminés par une étude de l'évaluation actuarielle commandée par le Conseil des employeurs des collèges.

c) Congés parentaux

Le Collège verse des indemnités dans le cadre du régime de prestations supplémentaires de chômage durant les congés parentaux aux employés admissibles. Pour les deux premières semaines, l'indemnité correspond à 93 % du taux de rémunération que l'employée ou l'employé recevait le dernier jour de travail avant le début du congé. Pour le reste de la période pendant laquelle l'employée ou l'employé est admissible aux prestations d'assurance-chômage, les indemnités correspondent à la différence entre la somme des prestations hebdomadaires d'assurance-chômage auxquelles elle ou il est admissible et 93 % du taux de rémunération que l'employée ou l'employé recevait le dernier jour de travail avant le début du congé.

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des congés de maladie, droits acquis et sans droits acquis et des congés parentaux, sont les meilleures estimations de l'actuaire des taux prévus pour :

- i) Taux d'actualisation 1,70 % (2021 - 1,70 %)
- ii) Accroissement des salaires académiques 2,00 % en 2022 et 1,00 % par la suite (2021 - 2,00 % en 2021 et 1,00 % par la suite) et accroissement des salaires de soutien 1,25 % en 2022 et 1,00 % par la suite (2021 - 2,00 % en 2021 et 1,25 % en 2022 et 1,00 % par la suite)

17. Instruments financiers

Les opérations d'instruments financiers peuvent avoir pour conséquence de faire assumer par une entité ou de transférer à un tiers un ou plusieurs des risques financiers décrits ci-dessous. Les informations à fournir aideront les utilisateurs des états financiers à évaluer l'étendue des risques associés aux instruments financiers.

17. Instruments financiers (suite)

(a) Juste valeur

La juste valeur des actifs financiers à court terme et des passifs financiers à court terme est approximativement égale à la juste valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur de la dette à long terme est approximativement égale à la valeur comptable parce qu'elle porte des taux d'intérêts comparables à ceux du marché.

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués, à la suite de leur constatation initiale, à la juste valeur et regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- *Niveau 1* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- *Niveau 2* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix) ;
- *Niveau 3* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Actifs financiers à leur juste valeur au 31 mars 2022

	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>	<u>Total</u>
Encaisse	1 392 235 \$	- \$	- \$	1 392 235 \$
Placements				
Obligations corporatives	-	3 464 258	-	3 464 258
Actions canadiennes	1 942 361	-	-	1 942 361
Actions américaines	897 206	-	-	897 206
Actions étrangères	928 080	-	-	928 080
Placements alternatifs	-	472 121	-	472 121
Obligations gouvernementales canadiennes	-	3 456 205	-	3 456 205
Total	<u>5 159 882 \$</u>	<u>7 392 584 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>12 552 466 \$</u>

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

17. Instruments financiers (suite)

(b) Risque de taux d'intérêt

Le Collège est exposé au risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est le risque que le Collège soit exposé au taux d'intérêt sur ses placements et de sa dette à long terme. Cette exposition au risque pourrait avoir un effet sur ses soldes de fonds pour des périodes futures. Les prêts à terme qui ont des taux fixes n'affectent pas le risque de taux d'intérêt. Le Collège n'utilise pas des instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au 31 mars 2022, une hausse de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de la valeur des placements d'environ 297 447 \$; inversement, une diminution de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une augmentation de la valeur des placements d'environ 297 447 \$. Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

(c) Risque de liquidité

Le Collège a un risque de liquidité dans les créiteurs et frais courus de 19 146 404 \$ (2021 - 15 696 767 \$). Le risque de liquidité est le risque que le Collège éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Collège réduit son exposition au risque de liquidité en s'assurant de documenter l'échéance des paiements autorisés ; maintient une marge de crédit suffisante pour payer les créiteurs et paye l'intérêt et le capital sur la dette à long terme lorsque ceux-ci deviennent exigibles.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

(d) Risque de crédit

Le Collège a un risque de crédit dans les débiteurs de 17 376 335 \$ (2021 - 3 891 563 \$). Le risque de crédit se présente lorsque certains étudiants et autres groupes ne font pas face à leurs obligations. Le Collège réduit son exposition au risque de crédit en limitant le montant de crédit avancé. Le Collège maintient des politiques de crédit et des limites strictes en tenant compte des contreparties.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

17. Instruments financiers (suite)

(e) Risque de prix

Le Collège est exposé à un risque de prix. Le risque de prix est le risque associé à l'incertitude liée à la valeur d'actifs découlant des changements dans le marché des valeurs mobilières. Le Collège est exposé à ce risque à l'égard de ces placements. Au 31 mars 2022, une hausse de 5 % des indices du marché pertinents entraînerait une augmentation de la valeur des placements d'environ 180 685 \$; inversement, une diminution de 5 % des indices du marché pertinents entraînerait une diminution de la valeur des placements d'environ 180 685 \$. Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité. Le Collège mitige ce risque en suivant la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologies émise par le Ministère des Collèges et Universités.

(f) Risque de change

Le risque de change est le risque de variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à la fluctuation des devises étrangères. Le Collège est exposé au risque de change qui se limite à son investissement dans les placements étrangers. Le Collège n'utilise pas des instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de change.

Les sommes dans le Fonds de dotation par la Fondation du Collège Boréal sont détenues dans les placements décrits à la note 4 des états financiers consolidés. Un comité de placement revoit le rendement du Fonds de dotation sur une base annuelle.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

18. Chiffres comparatifs

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 1 - Analyse des recettes

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022



	2022					2021
	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds de stabilisation</u>	<u>Fonds de dotation</u>	<u>Fonds de bourses</u>	<u>Total</u>
Subventions						
Ministère des Collèges et Universités						
Projets spéciaux	18 064 541 \$	- \$	- \$	- \$	33 000 \$	18 097 541 \$
Services en français	10 404 580	-	-	-	-	10 404 580
Fonctionnement	8 801 770	-	-	-	-	8 801 770
Location	2 005 414	-	-	-	-	2 005 414
Besoins spéciaux	491 421	-	-	-	-	491 421
Subvention tenant lieu d'impôt	69 600	-	-	-	-	69 600
Ministères provinciaux	15 144 305	-	-	-	-	15 144 305
Ministères fédéraux	8 687 992	-	-	-	-	8 687 992
Ministères municipaux	12 875	-	-	-	-	12 875
Autres	4 646 808	-	-	-	-	4 646 808
	<u>68 329 306</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>33 000</u>	<u>68 362 306</u>
						<u>63 934 919</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 1 - Analyse des recettes (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022



	2022					2021	
	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds de stabilisation</u>	<u>Fonds de dotation</u>	<u>Fonds de bourses</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Droits de scolarité							
Étudiants - temps plein	5 448 776	-	-	-	-	5 448 776	4 613 183
- temps partiel	1 227 945	-	-	-	-	1 227 945	1 287 652
Autres frais auxiliaires	1 628 593	-	-	-	-	1 628 593	1 430 821
	<u>8 305 314</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>8 305 314</u>	<u>7 331 656</u>
Contrats de formation	<u>516 179</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>516 179</u>	<u>302 216</u>
Recettes auxiliaires							
Résidence	728 790	-	-	-	-	728 790	620 631
Stationnement	102 753	-	-	-	-	102 753	6 079
Dons	38 391	42 623	-	-	89 188	170 202	216 962
Produits de cours	18 285	-	-	-	-	18 285	11 060
Placements	428 513	17 869	-	-	352 685	799 067	917 443
Location de locaux	271 076	-	-	-	-	271 076	81 326
Autres	1 954 117	534	1 264	-	25 440	1 981 355	1 178 651
	<u>3 541 925</u>	<u>61 026</u>	<u>1 264</u>	<u>-</u>	<u>467 313</u>	<u>4 071 528</u>	<u>3 032 152</u>
Amortissement des apports reportés - immobilisations	<u>-</u>	<u>3 618 950</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3 618 950</u>	<u>3 931 707</u>
	<u>80 692 724</u> \$	<u>3 679 976</u> \$	<u>1 264</u> \$	<u>-</u> \$	<u>500 313</u> \$	<u>84 874 277</u> \$	<u>78 532 650</u> \$

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 2 - Analyse des dépenses liées à l'enseignement incluant les projets spéciaux

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022



	2022					2021
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation	Fonds de bourses	Total
Salaires - personnel scolaire	18 000 337 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	18 000 337 \$
- personnel administratif	6 422 821	-	-	-	-	6 422 821
- personnel de soutien	8 289 451	-	-	-	-	8 289 451
Avantages sociaux	6 395 309	-	-	-	-	6 395 309
Fournitures d'enseignement	649 854	-	-	-	-	649 854
Stages	11 368	-	-	-	-	11 368
Cotisations et abonnements	70 469	-	-	-	-	70 469
Perfectionnement professionnel	33 048	-	-	-	-	33 048
Frais de voyage	88 940	-	-	-	-	88 940
Affaires publiques	366 369	-	-	-	-	366 369
Entretien d'équipement	113 589	-	-	-	-	113 589
Télécommunications	386 297	-	-	-	-	386 297
Fournitures de bureau	554 429	-	-	-	-	554 429
Services contractuels	4 035 806	-	-	-	-	4 035 806
Services contractuels - enseignement	598 539	-	-	-	-	598 539
Location d'équipement	41 755	-	-	-	-	41 755
Loyer	1 816 379	-	-	-	-	1 816 379
Coût des marchandises vendues	204 370	-	-	-	-	204 370
Amortissement des immobilisations	-	886 764	-	-	-	886 764
	<u>48 079 130 \$</u>	<u>886 764 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>48 965 894 \$</u>
						<u>45 840 308 \$</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 3 - Analyse des dépenses liées à l'administration

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022



	2022					2021
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation	Fonds de bourses	Total
Salaires - personnel administratif	3 639 091 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 639 091 \$
- personnel de soutien	2 503 808	-	-	-	-	2 503 808
Avantages sociaux	1 849 834	-	-	-	-	1 849 834
Cotisations et abonnements	109 541	-	-	-	-	109 541
Frais d'embauche	7 628	-	-	-	-	7 628
Perfectionnement professionnel	74 238	-	1 264	-	-	75 502
Frais de voyage	86 222	-	-	-	-	86 222
Affaires publiques	681 049	-	-	-	-	681 049
Entretien d'équipement	561 767	-	-	-	-	561 767
Télécommunications	115 986	-	-	-	-	115 986
Fournitures de bureau	1 167 256	-	-	-	-	1 167 256
Frais d'automobile	82 431	-	-	-	-	82 431
Frais d'audit	66 234	-	-	-	-	66 234
Frais professionnels	258 471	26 149	-	-	-	284 620
Services contractuels	1 443 659	-	-	-	-	1 443 659
Intérêts et frais bancaires	148 527	-	-	-	-	148 527
Location d'équipement	42 417	-	-	-	-	42 417
Mauvaises créances	70 797	-	-	-	-	70 797
Amortissement des immobilisations	-	201 200	-	-	-	201 200
	<u>12 908 956 \$</u>	<u>227 349 \$</u>	<u>1 264 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>13 137 569 \$</u>
						<u>12 771 744 \$</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 4 - Analyse des dépenses liées aux affaires des étudiantes et étudiants

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022



	2022					2021
	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds de stabilisation</u>	<u>Fonds de dotation</u>	<u>Fonds de bourses</u>	<u>Total</u>
Salaires - personnel scolaire	638 730 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	638 730 \$
- personnel administratif	1 005 036	-	-	-	-	1 005 036
- personnel de soutien	2 226 694	-	-	-	-	2 226 694
Avantages sociaux	978 830	-	-	-	-	978 830
Fournitures d'enseignement	50 561	-	-	-	-	50 561
Affaires publiques	80 212	-	-	-	-	80 212
Fournitures de bureau	156 748	-	-	-	-	156 748
Frais professionnels	-	1 368	-	-	40 486	41 854
Services contractuels	319 084	-	-	-	130 730	449 814
Bourses	1 222 435	-	-	-	329 097	1 551 532
	<u>6 678 330 \$</u>	<u>1 368 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>500 313 \$</u>	<u>7 180 011 \$</u>
						<u>5 727 002 \$</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 5 - Analyse des dépenses liées aux ressources matérielles

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022



	2022					2021	
	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds de stabilisation</u>	<u>Fonds de dotation</u>	<u>Fonds de bourses</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Salaires - personnel administratif	437 722 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	437 722 \$	418 319 \$
- personnel de soutien	244 469	-	-	-	-	244 469	196 399
Avantages sociaux	164 176	-	-	-	-	164 176	156 190
Fournitures de bureau	226 964	-	-	-	-	226 964	7 584
Entretien	902 530	-	-	-	-	902 530	1 205 027
Services de sécurité	401 290	-	-	-	-	401 290	435 436
Services de nettoyage	538 341	-	-	-	-	538 341	533 280
Services contractuels	704 488	-	-	-	-	704 488	517 132
Services publics	1 095 318	-	-	-	-	1 095 318	1 056 193
Loyer	2 807 366	-	-	-	-	2 807 366	2 288 355
Assurances	285 547	-	-	-	-	285 547	319 473
Intérêts sur dette à long terme	263 623	-	-	-	-	263 623	277 123
Amortissement des immobilisations	-	2 923 532	-	-	-	2 923 532	3 118 018
	<u>8 071 834 \$</u>	<u>2 923 532 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>10 995 366 \$</u>	<u>10 528 529 \$</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 6 - Analyse des dépenses supplémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022



	2022					2021	
	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds de stabilisation</u>	<u>Fonds de dotation</u>	<u>Fonds de bourses</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Allocations et bénéfices des participants	2 283 889 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 283 889 \$	1 549 137 \$
Impôts fonciers	<u>78 579</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>78 579</u>	<u>78 261</u>
	<u><u>2 362 468</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>2 362 468</u></u> \$	<u><u>1 627 398</u></u> \$

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 7 - Analyse des dépenses liées aux entreprises auxiliaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022



	2022					2021	
	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds de stabilisation</u>	<u>Fonds de dotation</u>	<u>Fonds de bourses</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Salaires - personnel administratif	81 089 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	81 089 \$	76 419 \$
- personnel de soutien	136 101	-	-	-	-	136 101	124 863
Avantages sociaux	62 862	-	-	-	-	62 862	55 775
Fournitures	42 903	-	-	-	-	42 903	18 193
Services contractuels	998 963	-	-	-	-	998 963	806 924
Services publics	118 145	-	-	-	-	118 145	101 313
Intérêts sur dette à long terme	184 788	-	-	-	-	184 788	193 184
Amortissement des immobilisations	-	254 644	-	-	-	254 644	254 644
	<u>1 624 851 \$</u>	<u>254 644 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>1 879 495 \$</u>	<u>1 631 315 \$</u>